

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	23
Absents	0
Procurations	0
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2026 (23/03/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **samedi 28 mars 2026 (28/03/2026) à neuf heures trente (09h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON Maire.

Présents (23) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, BARBIER Nathalie, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, VILLARD Patricia, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique

Excusés avec procuration (0)

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Sabine Lopez est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que la commune de Mirepoix compte 23 membres au sein du conseil municipal ;

Considérant que le nombre maximum d'adjoints autorisé est de 6 (six) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

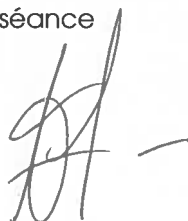
Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité

- **Fixe** à 6 (six) le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Mirepoix ; ;
- **Charge** le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Sabine Lopez



Le Maire,

Valérie DILLON



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/03/2026